

CMFH

Centre de Chirurgie Maxillo-Faciale Hyèrois, Stomatologie et Implantologie

Docteur Clémentine VINCENT *Chirurgie maxillo-faciale, stomatologie et implantologie*

Compte tenu de sa formation professionnelle, le **Dr Vincent est conventionné en secteur à honoraires libres (secteur 2)**, c'est à dire que la sécurité sociale l'autorise à pratiquer des dépassements d'honoraires. Les honoraires peuvent donc être supérieurs au tarif de remboursement par l'assurance maladie. Si elle vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'assurance maladie, elle doit obligatoirement vous en informer. Dans tous les cas, elle doit fixer ses honoraires avec tact et mesure. Si vous bénéficiez de la couverture maladie universelle complémentaire, de l'aide médicale d'état ou de l'assurance complémentaire santé, votre médecin doit appliquer le tarif de remboursement de l'assurance maladie.

	Fourchette des honoraires pratiqués	Base de remboursement de la sécurité sociale	A votre charge ou remboursement selon votre contrat de mutuelle complémentaire
Consultation 1ère fois	60 à 100 €	60 €	0 à 40 €
Consultations suivantes	26,50 à 66,50€	26,50 €	0 à 40 €
Actes couramment pratiqués			
Ostéotomie mandibulaire	510,11 à 2510,11 €	565,20 €	0 à 2000€
Lambeau de reconstruction de la face	191,24 à 391,24€	191,24 €	0 à 200 €
Extraction 4 dents de sagesse	240,35 à 490,35 €	240,35€	0 à 250 €
Extraction d'une dent	39 à 189€	39 €	0 à 150 €
Résection apicale	50,16 à 200,16 €	50,16 €	0 à 150 €

CMFH

Centre de Chirurgie Maxillo-Faciale Hyèrois, Stomatologie et Implantologie

Docteur marie GORMEZANO

Chirurgie maxillo-faciale, stomatologie et implantologie

Compte tenu de sa formation professionnelle, le **Dr Gormezano est conventionné en secteur à honoraires libres (secteur 2)**, c'est à dire que la sécurité sociale l'autorise à pratiquer des dépassements d'honoraires. Les honoraires peuvent donc être supérieurs au tarif de remboursement par l'assurance maladie. Si elle vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'assurance maladie, elle doit obligatoirement vous en informer. Dans tous les cas, elle doit fixer ses honoraires avec tact et mesure. Si vous bénéficiez de la couverture maladie universelle complémentaire, de l'aide médicale d'état ou de l'assurance complémentaire santé, votre médecin doit appliquer le tarif de remboursement de l'assurance maladie.

	Fourchette des honoraires pratiqués	Base de remboursement de la sécurité sociale	A votre charge ou remboursement selon votre contrat de mutuelle complémentaire
Consultation 1ère fois	60 à 100€	60 €	0 à 40€
Consultations suivantes	26,50 à 66,50 €	26,5€	0 à 40 €
Actes couramment pratiqués			
Ostéotomie mandibulaire	510,11 à 2510,11 €	510,11€	0 à 2000€
Lambeau de reconstruction de la face	191,24 à 341,24 €	191,24 €	0 à 200 €
Extraction 4 dents de sagesse	240,35 à 490,35 €	240,35 €	0 à 200 €
Extraction d'une dent	39 à 189€	39€	0 à 150 €
Résection apicale	50,16 à 200,16 €	50,16 €	0 à 200 €